Sambreville, le 19 novembre 2026

Srl TRUSTIM – VIAGERBEL
[redacted]

1050 BRUXELLES

Vos références	*Nos références*	*Annexes*
	SU/CB/dp/2026/0749	1.

Cadre de Vie et Habitat/Urbanisme

Chef de bureau.
[redacted]

Agent traitant :
[redacted]

Date et références à rappeler svp

Objet : Renseignements urbanistiques
5060 Tamines, Ma Campagne 4
[redacted]

Maître,

En réponse à votre courrier réceptionné le 10 novembre 2026 dont références reprises ci-dessus, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT).

- Le bien en cause :

Parcelle concernée	Division: SAMBREVILLE 4 DIV/TAMINES/ Section: B Numéro: B 668 G 8 INS: 92137 Surface **mesurée** sur le plan cadastral (susceptible de différer de la surface **"fiscale"** reprise à la matrice cadastrale) : 2.49 ares Nature du bien : une maison d'habitation unifamiliale Adresse de la parcelle (Source:ICAR): **Rue Ma Campagne 4 , 5060 Tamines**
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : **NAMUR** 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 2.49 ares) Surcharges du plan de secteur Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non

Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: **Oui** Code carto: 92137-RMR-0001-01 Libellé: SAMBREVILLE Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 arrêté du 25/02/1999 arrêté du 20/05/1999 arrêté du 25/01/2001 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: **Oui** Code carto: 92137-REP-0001-01 Libellé: SAMBREVILLE Historique dossier: arrêté du 15/11/1990 arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: **Oui** Code carto: 92137-RCB-0002-01 Libellé: Règlement communal de bâtisse portant sur les mesures de sécurité concernant la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 13/07/1979 (Roi (arrêté)) Liendoc: Ici Code carto: 92137-RCB-0002-02 Libellé: Règlement communal de bâtisse relatif à la protection contre l'incendie dans les immeubles, locaux et lieux accessibles au public Historique dossier: arrêté du 29/04/1982 (Ministre (arrêté)) Liendoc: Ici
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC : Non
Anciennement Schéma de Structure Communal	Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Article D.IV.22	Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone

Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle a une **présence potentielle** d'anciens puits de mines

	La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire régional du patrimoine:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers actifs: Non Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers clos: Non

- D'autre part :

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune permis d'urbanisme délivré.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que vous êtes redevable de la somme de 60€ envers l'Administration communale pour ces renseignements.

Nous vous invitons à payer cette somme en utilisant exclusivement le formulaire de virement ci-joint.

Les renseignements fournis dans la présente lettre vous sont communiqués à titre indicatif (source : portail géographique du GIG – geoportail-wallonie).

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE**,**

Le Directeur général **Le Bourgmestre**